

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3191

28 décembre 2011

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	153132	Société Financière pour l'Industrie de l'En-	
Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l.	153125	vironnement S.A.	153129
ARC TG 12 (Lux) S.à r.l.	153149	Soconim S.A.	153131
Blue Lion S.A.	153132	Soconim S.A.	153147
Bombardier Transportation Luxembourg		Sofipa S.à r.l.	153148
Holding S.à r.l.	153165	Sofipa S.à r.l.	153148
Bulot S.A. SPF	153145	Sotinvest Management Holding S.A.	153148
Cabernet S.A. SPF	153145	Stafford Capital Holdings S.A.	153130
Champrosay Holding S.A. SPF	153167	Stafford Capital Holdings S.A.	153125
Estatium S.A.	153122	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	153146
Fix Finance S.A.	153147	St. Modwen Properties III S.à r.l.	153149
HHL New Shipco GP Holdco II	153148	St. Modwen Properties II S.à r.l.	153149
Imbrica Holdings S.A.	153136	St. Modwen Properties IX S.à r.l.	153150
Jet Support Services Europe Sàrl	153151	St. Modwen Properties VII S.à r.l.	153152
Lion Residential Holdings S. à r. l.	153126	St. Modwen Properties VI S.à r.l.	153151
Lupercus Capital S.A.	153129	St. Modwen Properties V S.à r.l.	153150
Pacific Drilling S.A.	153152	St. Modwen Properties X S.à r.l.	153152
Persepolis Investments S.A.	153164	Sun One S.A.	153163
Pfizer Luxco Holdings Sàrl	153168	Sun Two S.A.	153163
Resto - DPS Sàrl	153168	Tarizzio S.A.	153151
Safimmo S.A.	153131	Tarra Services S.A.	153165
SAH Société pour l'Activité Hôtelière ..	153131	Team H	153167
Sanitaires & Chauffage LEONARD		Teamsystem Azzurra	153164
SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI)		Telba S.à r.l.	153167
.....	153131	Telba S.à r.l.	153168
Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A.	153122	Terentus Holdings S.à r.l.	153168
Sasste S.A.	153145	The Dream Merchant Company Kft, Lu-	
Schaeffer J. C. s.à r.l.	153145	xembourg Branch	153163
Schaeffer J. C. s.à r.l.	153146	TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l.	
Selama S.à r.l.	153146	153164
Sequr S.A.	153146	TransAlzette S.à r.l.	153164
Sequr S.A.	153146	TransAlzette S.à r.l.	153165
SGG S.A.	153147	Uxmal S.A.	153167
SO Architects S.A.	153147	Verne Holding S.à r.l.	153150

Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.343.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2011.

Pour SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.

Arend & Partners S.à r.l.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2011160630/14.

(110186776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Estatium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 164.792.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Bernard FELTEN, licencié en droit, né à Schaerbeek (Belgique), le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

représenté par Maître Catherine DELSAUX SCHOY, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 octobre 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ESTATIUM S.A."**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré à une autre adresse dans la même commune de Luxembourg-Ville sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société peut également entreprendre et réaliser, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération d'acquisition, de vente, de location, d'exploitation et de gestion de biens ou de droits immobiliers.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque deuxième mardi du mois de juin à 14h au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

- Monsieur Bernard FELTEN, précité	310 actions
- Total	310 actions

Libération

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENTS euros (EUR 1.500.-).

Résolution de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Bernard FELTEN, préqualifié,
 - Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, né à Arlon (Belgique), le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
 - Monsieur Patrick ROUACH, conseiller économique, né à Rabat (Maroc), le 19 mars 1952, demeurant à L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CD-SERVICES SARL, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 50564.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-sept.
5. Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Delsaux Schoy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2011. LAC/2011/51127. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160355/171.

(110186715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Stafford Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 1.900.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.304.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 novembre 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été ordonné.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160622/13.

(110186487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.117.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 14 octobre 2011

- L'associé prend note de la démission de M. Stefan Koch, de sa fonction de gérant de la Société, ayant effet à compter du 14 octobre 2011;

- L'associé décide de nommer gérant de la Société, avec effet à compter du 14 octobre 2011 et pour une durée indéterminée, M. Peter Dickinson, né à Nuneaton, Warwickshire, Royaume-Uni le 1^{er} mars 1966, et ayant son adresse professionnelle au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;

- Monsieur Michael Heal;
- Monsieur Peter Dickinson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011162790/22.

(110188499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 312.626,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lion Residential Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125266 and having a share capital of EUR 312,626 (three hundred twelve thousand six hundred twenty-six Euro), and incorporated, pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 February 2007, published on 18 May 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N° 914. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 October 2007 published on 17 December 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N° 2929.

There appeared:

1. Vitus Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125023, being the holder of 9,828 A shares and 77,851 C shares in the capital of the Company;

represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. DEUTSCHE BANK Aktiengesellschaft, a German public limited liability company (Aktiengesellschaft), incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at 12, Taunusanlage, D-60325 Frankfurt-am-Main, Germany, registered with the trade and companies register of Frankfurt-am-Main under the number B 30,000 and operating in the United Kingdom under branch BR000005 at Winchester House, 1 Great Winchester Street, London, EC2N 2DB, being the holder of 54,496 A shares in the capital of the Company;

represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Aviva Life & Pensions UK Limited, a limited liability company, duly organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, Rougier Street, GB-Y090 1UU York, United Kingdom and registered with the Companies Registrar of England and Wales under the number 0079678, being the holder of 77,853 A shares in the capital of the Company;

represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

4. EIRLES THREE Limited (Series 256), a limited liability company, duly organised and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 5, Harbourmaster Place, IRL - Dublin 1 Dublin, Ireland and registered with the Companies Registrar of Ireland under the number 334107, being the holder of 38,926 A shares in the capital of the Company;

represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(Each a Shareholder and together the Shareholders).

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 181,103 (one hundred eighty-one thousand one hundred three) A shares out of 234,775 (two hundred thirty-four thousand seven hundred seventy-five) A shares and all the 77,851 (seventy-seven thousand eight hundred fifty-one) C shares, all with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, together representing more than three-quarters of the issued share capital of the Company and held by a majority in number of the shareholders of the Company, are duly represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide upon all the items of the agenda;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Convening notices;
2. Conversion of all the currently existing C shares into A shares;
3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles to reflect the conversion of the C shares into A shares approved under item 2.;

4. Powers and authorizations; and

5. Miscellaneous.

III. these facts exposed and recognized accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that this Meeting has been duly convened.

Second resolution

The Meeting resolves to convert, with effect as of the present Meeting, all 77,851 (seventy-seven thousand eight hundred fifty-one) C shares held by Vitus Topco S.à r.l., into 77,851 (seventy-seven thousand eight hundred fifty-one) A shares.

Third resolution

Following the conversion of the C shares into A shares approved in the preceding resolution, the Meeting unanimously resolves to amend article 5 of the Articles to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 312,626 (three hundred twelve thousand six hundred twenty-six Euro) represented by 312,626 (three hundred twelve thousand six hundred twenty-six) A Shares, each with a par value of EUR 1 (one Euro).»

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant power and authority to any manager (gérant) of the Company to arrange and carry out any necessary formalities in relation to the items on this agenda including, but not limited to, the updating and signing of the Company's share register, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lion Residential Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125266 et ayant un capital social de EUR 312.626 (trois cent douze mille six cent vingt-six euros), constituée en vertu d'un acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 février 2007, publié le 18 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 914. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par-devant Maître Paul Decker, en date du 25 Octobre 2007, publié le 17 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 2929 (la Société).

Ont comparu:

1. Vitus Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125023, détenteur de 9,828 parts sociales de catégorie A et de 77,851 parts sociales de catégorie C dans le capital de la Société;

représentée par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

2. DEUTSCHE BANK Aktiengesellschaft, une société anonyme de droit allemand (Aktiengesellschaft), ayant son siège social au 12, Taunusanlage, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Frankfurt am Main sous le numéro B 30.000, agissant au Royaume-Uni par sa succursale BR000005 avec adresse à Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres, EC2N 2DB, détenteur de 54,496 parts sociales de catégorie A dans le capital de la Société;

représentée par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

3. Aviva Life & Pensions UK Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 2, Rougier Street, GB-Y090 1UU York, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 0079678, détenteur de 77,853 parts sociales de catégorie A dans le capital de la Société;

représentée par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration;
et

4. EIRLES THREE Limited (Series 256), une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 5, Harbourmaster Place, IRL -Dublin 1 Dublin, Irlande et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Irlande sous le numéro 334107, détenteur de 38,926 parts sociales de catégorie A dans le capital de la Société;

représentée par Frédéric Pilorget, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.
(Chacun un Associé et ensemble les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, agissant par le biais du mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, 181.103 (cent quatre-vingt-un mille cent trois) parts sociales de catégorie A sur un total de 234.775 (deux cent trente-quatre mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de catégorie A, et la totalité des 77.851 (soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une) parts sociales de catégorie C, toutes avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant ensemble plus des trois-quarts du capital social émis de la Société et détenues par la majorité des associés de la Société, sont présentes ou valablement représentées à l'Assemblée. Ainsi l'Assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocations;
2. Conversion de toutes les parts sociales existantes de catégorie C en parts sociales de catégorie A;
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la conversion des parts sociales de catégorie C en parts sociales de catégorie A telle qu'approuvée sous le point 2.;
4. Pouvoirs et autorisations; et
5. Divers.

III. Ces faits étant exposés et l'Assemblée ayant reconnu leur exactitude, et après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note que cette Assemblée a été dûment convoquée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir, avec effet à la date de la présente Assemblée, la totalité des 77.851 (soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une) parts sociales de catégorie C, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, détenues par Vitus Topco S.à r.l, en 77.851 (soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une) parts sociales de catégorie A.

Troisième résolution

A la suite de la conversion des parts sociales de catégorie C en parts sociales de catégorie A, correspondant à la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de mettre à jour l'article 5 des Statuts, de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 312.626 (trois cent douze mille six cent vingt-six euros) représenté par 312.626 (trois cent douze mille six cent vingt-six) parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'accomplissement de toutes les démarches et formalités nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions précédentes y compris, mais non limitées à, la mise à jour et la signature desdits changements dans le registre des associés de la Société.

Evaluation des coûts

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.300.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50698. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160472/179.

(110186588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Société Financière pour l'Industrie de l'Environnement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.199.

Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 10 novembre 2011 aux administrateurs de la société que Maître Sylvie KREICHER, avocat à la Cour de Luxembourg, demeurant à L-2311 Luxembourg, 55-57 avenue Pasteur, et domiciliataire de la société en a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société anonyme, "SOCIETE FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT S.A.", en abrégé "S.F.P.I.E. S.A." ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 140199, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° numéro 1903 du 2 août 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 140199.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160646/15.

(110186451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Lupercus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.802.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 18 octobre 2011 que les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Jamal Afakir, né le 10 mars 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Monsieur Nicolas Cuisset, né le 25 avril 1973 à Aulnoye-Aymeries, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Monsieur Peter Kleingarn, né le 12 mai 1969 à Bochum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Christophe Plainchamp, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970, Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que le pouvoir de signature attribué aux administrateurs et administrateurs-délégués est le suivant:

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs incluant toujours la signature d'un administrateur-délégué.

III/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, en tant qu'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, né le 3 juin 1976 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

- Monsieur Keith O'Donnell, prénommé,

- Monsieur Olivier Remacle, prénommé.

Depuis lors, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Norbert Becker, administrateur-président,

- Monsieur Jamal Afakir, administrateur,

- Monsieur Fatah Boudjelida, administrateur et administrateur-délégué,

- Monsieur Paul Chambers, administrateur,

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, administrateur et administrateur-délégué,

- Monsieur Nicolas Cuisset, administrateur,

- Monsieur Olivier Ferres, administrateur,

- Monsieur Peter Kleingarn, administrateur,

- Monsieur Keith O'Donnell, administrateur et administrateur-délégué,

- Monsieur Christophe Plainchamp, administrateur,

- Monsieur Olivier Remacle, administrateur et administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011160495/57.

(110187039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Stafford Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160623/9.

(110187127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Safimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.456.

—
Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 novembre 2011

Le Conseil, dûment autorisé par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à son administrateur Evelyne JASTROW, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange qui pourra engager la société sous sa seule signature et assumera la fonction d'administrateur délégué. Cette délégation restera valable tant que Evelyne JASTROW exercera un mandat d'administrateur et ce jusqu'à sa révocation.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011160627/13.

(110186477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Soconim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.687.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011160647/16.

(110186576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

SAH Société pour l'Activité Hôtelière, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.150.

—
L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160628/11.

(110186961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 12, rue Luc Housse.

R.C.S. Luxembourg B 45.403.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160629/11.

(110186699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Blue Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 68.316.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161523/20.

(110188376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.767,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of October,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

FR Horizon Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.941 and with a share capital of EUR 1,249,141,623,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. FR Horizon Topco S.à r.l., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of 6922767 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.792 and with a share capital of EUR 1,184,793,767 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 3, 2008 number 809, and its articles of association (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on September 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 4, 2010 number 2366.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-three million five hundred eighty-four thousand euro (EUR 43,584,000) being the euro equivalent of sixty million US Dollars (USD 60,000,000) using the USD/EUR exchange rate published by the European Central Bank on October 12, 2011, where USD 1=EUR 0.7264 (the Exchange Rate), in order to bring it from its present amount of one billion one hundred eighty-four million seven hundred ninety-three thousand seven hundred and sixty-seven euro (EUR 1,184,793,767), represented by one billion one hundred eighty-four million seven hundred ninety-three thousand seven hundred and sixty-seven (1,184,793,767) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred and sixty-seven euro (EUR 1,228,377,767), by way of the issue of forty-three million five hundred eighty-four thousand (43,584,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to the share capital increase specified in item 1. above, and payment by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-three million five hundred eighty-four thousand euro (EUR 43,584,000) being the euro equivalent of sixty million US Dollars (USD 60,000,000) using the Exchange Rate, in order to bring it from its present amount of one billion one hundred eighty-four million seven hundred ninety-three thousand seven hundred and sixty-seven euro (EUR 1,184,793,767), represented by one billion one hundred eighty-four million seven hundred ninety-three thousand seven hundred and sixty-seven (1,184,793,767) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred and sixty-seven euro (EUR 1,228,377,767), by way of the issue of forty-three million five hundred eighty-four thousand (43,584,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form and having the same rights and obligations attached to them as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for the newly issued shares of the Company, all in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and fully pays up such shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of sixty million US Dollars (USD 60,000,000) (corresponding to forty-three million five hundred eighty-four thousand euro (EUR 43,584,000) by using the Exchange Rate) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable to the Company shall be allocated to the nominal share capital account.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the sole shareholder (the Contributor) and acknowledged and approved by the Company. It results from such certificate that:

- "the Contributor is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and has the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is of at least USD 60,000,000 (corresponding to EUR 43,584,000 using the exchange rate published by the European Central Bank on October 12, 2011 where USD 1 = 0.7264) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor and upon the contribution of the Receivable by the Contributor to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Second resolution

In order to reflect the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend articles 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth all read as follows:

"**Art. 5.1.** The share capital is set at one billion two hundred twentyeight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred and sixtyseven euro (EUR 1,228,377,767), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred and sixty-seven (1,228,377,767) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FR Horizon Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.941 et disposant d'un capital social de EUR 1.249.141.623,

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. FR Horizon Topco S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) 6922767 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.792 et disposant d'un capital social de EUR 1.184.793.767 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 3 avril 2008, n° 809, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifié suivant un acte du même notaire, en date du 9 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 4 novembre 2010 numéro 2366.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt quatre mille euros (EUR 43.584.000,-), soit l'équivalent de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 octobre 2011, selon lequel USD 1 = EUR 0,7264 (le Taux de Change) afin de porter le capital de son montant actuel d'un milliard cent quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-sept euros (EUR 1.184.793.767) représenté par un milliard cent quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-sept (1.184.793.767) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept euros (EUR 1.228.377.767,-) par l'émission de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille (43.584.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point (1) ci-dessus et libération par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1:

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 43.584.000,-), soit l'équivalent de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) au Taux de Change afin de porter le capital de son montant actuel d'un milliard cent quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-sept euros (EUR 1.184.793.767) représenté par un milliard cent quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-sept (1.184.793.767) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept euros (EUR 1.228.377.767,-) par l'émission de quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-

quatre mille (43.584.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes sous forme nominative et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises par la Société, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'une valeur nominale de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000) (représentant quarante-trois millions cinq cent quatre-vingtquatre mille euros (EUR 43.584.000,-) au Taux de Change) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance à la Société sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est certifiée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'associé unique (l'Apporteur) et reconnu et approuvé par la Société. Il résulte dudit certificat que:

- «l'Apporteur est le détenteur de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins USD 60.000.000 (représentant quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 43.584.000,-) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 12 octobre 2011, selon lequel USD 1 = EUR 0,7264) et aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Apporteur et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Apporteur à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept euros (EUR 1.228.377.767,-), représenté par un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept (1.228.377.767) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46968. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160713/201.

(110186801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Imbrica Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.769.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the nineteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

SOFIA TECHNOLOGY GROUP EOOD, a company incorporated under Bugarian law, whose registered office is in Sofia Krasno Selo Municipality, 27 Iakov Kraikov Street, Entrance D, Floor 1, ap.43 and registered with the Registrar of companies of Sofia under the number 200309859,

hereby represented by Mrs. Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated October 19, 2011 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «*ne varietur*» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "IMBRICA HOLDINGS S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of March, at 17.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2012

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of twenty five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7.750) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of director is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following person is appointed as sole director
- Mr. Randhir Singh KALSI, born in London (Great Britain), at 04 June 1969, residing at 10, Sandy Lodge Road, Moor Park, Hertfordshire WD3 1LJ, United Kingdom.
3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. that the terms of office of the Director and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SOFIA TECHNOLOGY GROUP EOOD, société de droit Bulgare, ayant son siège social à Sofia Krasno Selo Municipality, 27 Iakov Kraikov Street, Entrance D, Floor 1, ap. 43; inscrite au Registre de Commerce de Sofia sous le numéro 200309859,

ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 19 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «IMBRICA HOLDINGS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} mardi du mois de mars, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012 La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);
2. la personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

- Monsieur Randhir Singh KALSI, né à Londres (Grande-Bretagne) le 04.06.1969, demeurant à 10, Sandy Lodge Road, Moor Park, Hertfordshire WD3 1LJ, Royaume Uni.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WOLTER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le vingt-deux novembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011159810/497.

(110185940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Sasste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.572.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 22 novembre 2011

L'assemblée décide de nommer la Société AAKAPA ADVISORY BUSINESS SERVICES S.à r.l., en abrégé: A.A.B.S. S.à r.l., ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160633/14.

(110186548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Schaeffer J. C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Niedercorn, 68, rue Prinzenberg.
R.C.S. Luxembourg B 20.308.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160635/9.

(110186953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Bulot S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 150.199.

—
Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161531/20.

(110188382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Cabernet S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 158.104.

—
Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161543/20.

(110188392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Schaeffer J. C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Niedercorn, 68, rue Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 20.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160636/9.

(110186954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Selama S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 82, An den Jenken.

R.C.S. Luxembourg B 79.769.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160638/9.

(110186499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Extrait des résolutions prises lors de du conseil d'administration tenue de le 27 septembre 2011

Le conseil d'administration décide de désigner, en tant que réviseur d'entreprises agréé la société Mazars Luxembourg S.A., avec siège social sis au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962 pour l'audit des comptes annuels 2011 en remplacement de la société Mazars S.A. commissaire aux comptes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56248.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011160663/15.

(110186362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sequr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160639/9.

(110186825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sequr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160640/9.

(110186826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

La liste des signatures autorisées du mois d'octobre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGG S.A.

Référence de publication: 2011160641/11.

(110187074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

SO Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.477.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160645/10.

(110186372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

Par la présente, nous vous informons que la société FINANCIERE DES DAHLIAS GOLDING LTD démissionne avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, FIX FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias, constituée en date du 25 mai 2007, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 128.350.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED

Signature

Référence de publication: 2011160733/15.

(110185848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Soconim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011160648/13.

(110186577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sofipa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 98.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160649/10.

(110186390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sofipa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 98.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011160650/10.

(110186391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

HHL New Shipco GP Holdco II, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.579.

Extrait des résolutions de l'Associé Commandité de la Société prises le 18 juillet 2011

L'Associé Commandité et Commanditaire de la Société, HHL New Shipco GP (B159415) (Anciennement "Beluga New Shipco GP", dénomination changée le 26 juillet 2011 et déposée au RCSL le 23 Août 2011 sous le numéro L11013740) dont l'adresse est 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg suite à une décision de son Conseil de gérance du 07 juin 2011 déposée au RCSL le 09 juin 2011 (L110089705) a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011.

D'autre part, l'Associé Commanditaire OCM Luxembourg HHL Financing Sarl (B154294) a également change d'adresse depuis le 1^{er} juin 2011. La nouvelle adresse est le 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, décision de son Conseil de gérance du 7 juin 2011 déposée au RCSL le 07 septembre 2011 (L110144571).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HHL New Shipco GP Holdco II
Figen EREN
Gérant

Référence de publication: 2011161668/21.

(110188668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Sotinvest Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 103.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011160652/14.

(110186231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

St. Modwen Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.040.

—
*Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011
Dépôt No L110185547*

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185547)
En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011160654/18.

(110186805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

ARC TG 12 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.585.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 14 octobre 2011

- L'associé prend note de la démission de M. Stefan Koch, de sa fonction de gérant de la Société, ayant effet à compter du 14 octobre 2011;

- L'associé décide de nommer gérant de la Société, avec effet à compter du 14 octobre 2011 et pour une durée indéterminée, M. Peter Dickinson, né à Nuneaton, Warwickshire, Royaume-Uni le 1^{er} mars 1966, et ayant son adresse professionnelle au 231 Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, Luxembourg.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Michael Heal;
- Monsieur Peter Dickinson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARC TG 12 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011162799/22.

(110188507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

St. Modwen Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.001,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.089.

—
*Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011
Dépôt No L110185545*

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185545)
En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160655/18.

(110186812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

St. Modwen Properties IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.099.

—
Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011
Dépôt No L110185542

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185542)

En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160657/18.

(110186827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

St. Modwen Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.141.

—
Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011
Dépôt No L110185657

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185657)

En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160658/18.

(110186815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160695/9.

(110186688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Jet Support Services Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.037.

—
Extrait de résolution de l'associé unique du 22 novembre 2011

L'associé unique de la société JET SUPPORT SERVICES EUROPE S.à.r.l. a décidé, en date du 22 novembre 2011, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Mr. John Haskins

de son poste de Gérant de la société, avec effet immédiat, est acceptée.

Par conséquent,

- Madame Susan MARR, née le 29/12/1958 in Muskegon, MI, U.S.A., demeurant à 180 North Stetson 29th floor, Chicago IL 60601, U.S.A.

Est nommée au poste de Gérant unique de la société avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du Gérant unique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161718/21.

(110187944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Tarizzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.668.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 novembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

TARIZZIO SA.

K. DE WILDE / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011160678/16.

(110186232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.133.

—
*Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011
Dépôt No L110185543*

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185543)

En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160659/18.

(110186817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

St. Modwen Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.093.

—
Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011

Dépôt No L110185540

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185540)

En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160660/18.

(110186820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.153.

—
Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011

Dépôt No L110185539

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185539)

En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011160662/18.

(110186831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of November,
before us, Maître Joelle BADEN notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg who will keep the original of this deed,
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Pacific Drilling S.A., a
public limited liability company, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 159.658, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1021 of May 17, 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been lastly amended pursuant to a deed

of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, March 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 30, 2011, under number 1427.

The Meeting is chaired by Thierry Lohest, Lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as Secretary of the Meeting Sara Lecomte notary's clerk, residing professionally in Luxembourg and the Meeting elects Siobhan Mc Carthy, Lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting Sara Lecomte, notary's clerk, professionally in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notice;

2. the amendment and restatement of the following provisions of the articles of association of the Company (the Articles):

a. To amend and restate Article 6 of the Articles to read as follows:

“ **6.1.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. The shares may be entered without serial numbers into fungible securities accounts with financial institutions or other professional depositaries operating a settlement system in relation to transactions on securities, dividends, interest, matured capital or other matured monies of securities or of other financial instruments being handled through the system of such depositary (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as Depositaries and each a Depositary). The shares held in deposit or in an account with such financial institution or professional depositary shall be recorded in an account opened in the name of the depositor and may be transferred from one account to another, whether such account is held by the same or a different financial institution or depositary. The Board may however impose transfer restrictions for shares that are registered, listed, quoted, dealt in, or have been placed in certain jurisdictions in compliance with the requirements applicable therein. The transfer to the register kept at the Company's registered office may be requested by a shareholder.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered shares are registered in the register(s) of Shareholders as the full owner of such registered shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered shares.

6.5. Where the shares are held with Depositaries through fungible securities accounts within clearing and settlement systems, the exercise of the voting rights in respect of such shares may be subject to the internal rules and procedures of those clearing and settlement systems.

6.6. All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company or the relevant registrar.

6.7. A share transfer of registered shares which are not held through fungible securities accounts is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorized representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.8. The rights and obligations attached to any share shall pass to any transferee thereof.

6.9. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.10. The Company may redeem its own shares using a method approved by the Board which is in accordance with Luxembourg law and the rules of any stock exchange(s) on which the shares in the Company are listed from time to time.”

b. To remove the restriction on the maximum number of members of the Board and subsequently amend Article 7.1 (i) of the Articles to read as follows:

“(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members (save as provided for in Article 8). The directors need not be shareholders.

c. To clarify that the Company shall be bound by the signature of persons in charge of day-to-day management and subsequently amend Article 7.4(ii) of the Articles to read as follows:

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated, including, for the avoidance of doubt, the signature of any person to whom day-to-day management of the Company has been delegated in accordance with article 7.2(iii).”

d. To provide for the remuneration of members of the board of directors and subsequently insert a new article in the Articles that reads as follows:

“ Art. 10. Directors’ Remuneration.

10.1 The remuneration of the board of directors will be decided by the General Meeting.

10.2 The Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify any director or officer, as well as any former director or officer, against any damages and/or compensation to be paid and any costs, charges and expenses, reasonably incurred by him in connection with the defense or settlement of any civil, criminal or administrative action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, if (i) he acted honestly and in good faith, and (ii) in the case of criminal or administrative proceedings, he had reasonable grounds for believing that his conduct was lawful. Notwithstanding the foregoing, the current or former director or officer will not be entitled to indemnification in case of an action, suit or proceeding brought against him by the Company or in case he shall be finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, wilful misconduct, fraud, dishonesty or any other criminal offence.

Furthermore, in case of settlement, the current or former director or officer will only be entitled to indemnification hereunder, provided that (i) the Board shall have determined in good faith that the defendant’s actions did not constitute willful and deliberate violations of the law and shall have obtained the relevant legal advice to that effect; and (ii) notice of the intention of settlement of such action, suit or proceeding is given to the Company at least 10 business days prior to such settlement.”

e. To clarify notice requirements for ordinary General Meetings and subsequently insert a new subsection of Article 11.2 (formerly Article 10.2) of the Articles that reads as follows:

“(ii) The notices for any ordinary General Meeting or extraordinary General Meeting shall contain the agenda, the hour and the place of the meeting and shall be made by notices published twice (2) at least at eight (8) days interval and eight (8) days before the meeting in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette) and in a leading newspaper having general circulation in Luxembourg. In case the shares of the Company are listed on a foreign regulated market, the notices shall, in addition, (subject to applicable regulations) either (i) be published once in a leading newspaper having general circulation in the country of such listing at the same time as the first publication in Luxembourg or (ii) follow the market practices in such country regarding publicity of the convening of a general meeting of shareholders.”

f. To insert the word “Extraordinary” before the words “General Meeting” throughout Article 11.2(viii) (formerly Article 10.2(vii)) of the Articles. The text of Article 11.2(viii), as amended, will read as follows:

“(viii) An extraordinary General Meeting (Extraordinary General Meeting) may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company’s object or form. If this quorum is not reached, a second Extraordinary General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the Extraordinary General Meeting and the results of the previous Extraordinary General Meeting. The second Extraordinary General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both Extraordinary General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.”

g. To provide procedures by which General Meetings shall be conducted and subsequently insert a new article in the Articles that read as follows:

“ Art. 12. Procedure.

12.1 Every General Meeting will be presided over by the chairman pro tempore appointed by the General Meeting. The General Meeting will appoint a scrutineer who shall keep the attendance list.

12.2 The board of the General Meeting so constituted shall designate the secretary.

12.3 Irrespective of the agenda, the Board may adjourn any ordinary General Meeting or Extraordinary General Meeting in accordance with the formalities and time limits stipulated for by law.

12.4 Minutes of the General Meetings shall be signed by the members of the board of the meeting. Copies or excerpts of the minutes to be produced in court or elsewhere shall be signed by two (2) directors or by the secretary of the Board or by any assistant secretary.”

h. To provide for the payment of dividends or other payments by the Company in cash, shares or other securities to a Depository and subsequently insert a new section into Article 16 (formerly Article 14) of the Articles that reads as follows:

“ **16.4.** The Company may make payment of dividends and any other payments in cash, shares or other securities to a Depositary. Said Depositary shall distribute these funds to his depositors according to the amount of securities or other financial instruments recorded in their name. Such payment by the Company to the Depositary will effect full discharge of the Company’s obligations in this regard.”

i. To remove the Transitional Provision from the Articles.

3. Miscellaneous

II. The name of the represented shareholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, and expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and restate the following provisions of the Articles to read as follows:

a. To amend and restate Article 6 of the Articles to read as follows:

“ **6.1.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. The shares may be entered without serial numbers into fungible securities accounts with financial institutions or other professional depositaries operating a settlement system in relation to transactions on securities, dividends, interest, matured capital or other matured monies of securities or of other financial instruments being handled through the system of such depositary (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as Depositaries and each a Depositary). The shares held in deposit or in an account with such financial institution or professional depositary shall be recorded in an account opened in the name of the depositor and may be transferred from one account to another, whether such account is held by the same or a different financial institution or depositary. The Board may however impose transfer restrictions for shares that are registered, listed, quoted, dealt in, or have been placed in certain jurisdictions in compliance with the requirements applicable therein. The transfer to the register kept at the Company’s registered office may be requested by a shareholder.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered shares are registered in the register(s) of Shareholders as the full owner of such registered shares.

The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered shares.

6.5. Where the shares are held with Depositaries through fungible securities accounts within clearing and settlement systems, the exercise of the voting rights in respect of such shares may be subject to the internal rules and procedures of those clearing and settlement systems.

6.6. All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company or the relevant registrar.

6.7. A share transfer of registered shares which are not held through fungible securities accounts is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorized representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.8. The rights and obligations attached to any share shall pass to any transferee thereof.

6.9. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.10. The Company may redeem its own shares using a method approved by the Board which is in accordance with Luxembourg law and the rules of any stock exchange(s) on which the shares in the Company are listed from time to time.”

The amendment and restatement of Article 6 is voted in favour of by 156,387,628 shares; voted against by 460,000 shares; and 53,152,372 shares have not been voted for. The resolution is accordingly approved.

b. To remove the restriction on the maximum number of members of the Board and subsequently amend Article 7.1 (i) of the Articles to read as follows:

“(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members (save as provided for in Article 8). The directors need not be shareholders.”

The amendment of Article 7.1 (i) is voted in favour of by 156,847,628 shares; and 53,152,372 shares have not been voted for. The resolution is accordingly approved.

c. To clarify that the Company shall be bound by the signature of persons in charge of day-to-day management and subsequently amend Article 7.4(ii) of the Articles to read as follows:

“(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated, including, for the avoidance of doubt, the signature of any person to whom day-to-day management of the Company has been delegated in accordance with article 7.2(iii).”

The amendment of Article 7.4 (ii) is voted in favour of by 156,847,628 shares; and 53,152,372 shares have not been voted. The resolution is accordingly approved.

d. To provide for the remuneration of members of the board of directors and subsequently insert a new article in the Articles that reads as follows:

“ Art. 10. Directors’ Remuneration.

10.1 The remuneration of the board of directors will be decided by the General Meeting.

10.2 The Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify any director or officer, as well as any former director or officer, against any damages and/or compensation to be paid and any costs, charges and expenses, reasonably incurred by him in connection with the defense or settlement of any civil, criminal or administrative action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, if (i) he acted honestly and in good faith, and (ii) in the case of criminal or administrative proceedings, he had reasonable grounds for believing that his conduct was lawful. Notwithstanding the foregoing, the current or former director or officer will not be entitled to indemnification in case of an action, suit or proceeding brought against him by the Company or in case he shall be finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, wilful misconduct, fraud, dishonesty or any other criminal offence.

Furthermore, in case of settlement, the current or former director or officer will only be entitled to indemnification hereunder, provided that (i) the Board shall have determined in good faith that the defendant’s actions did not constitute willful and deliberate violations of the law and shall have obtained the relevant legal advice to that effect; and (ii) notice of the intention of settlement of such action, suit or proceeding is given to the Company at least 10 business days prior to such settlement.”

The insertion of the new Article is voted in favour of by 156,847,628 shares; and 53,152,372 shares have not been voted. The resolution is accordingly approved.

e. To clarify notice requirements for ordinary General Meetings and subsequently insert a new subsection of Article 11.2 (formerly Article 10.2) of the Articles that reads as follows:

“(ii) The notices for any ordinary General Meeting or extraordinary General Meeting shall contain the agenda, the hour and the place of the meeting and shall be made by notices published twice (2) at least at eight (8) days interval and eight (8) days before the meeting in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg Official Gazette) and in a leading newspaper having general circulation in Luxembourg. In case the shares of the Company are listed on a foreign regulated market, the notices shall, in addition, (subject to applicable regulations) either (i) be published once in a leading newspaper having general circulation in the country of such listing at the same time as the first publication in Luxembourg or (ii) follow the market practices in such country regarding publicity of the convening of a general meeting of shareholders.”

The insertion of the new subsection of Article 11.2 (formerly Article 10.2) is voted in favour of by 156,387,628 shares; voted against by 460,000 shares; and 53,152,372 shares have not been voted. The resolution is accordingly approved.

f. To insert the word “Extraordinary” before the words “General Meeting” throughout Article 11.2(viii) (formerly Article 10.2(vii)) of the Articles. The text of Article 11.2(viii), as amended, will read as follows: “(viii) An extraordinary General Meeting (Extraordinary General Meeting) may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company’s object or form. If this quorum is not reached, a second Extraordinary General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval

of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the Extraordinary General Meeting and the results of the previous Extraordinary General Meeting. The second Extraordinary General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both Extraordinary General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.”

The insertion of the word “Extraordinary” before the words “General Meeting” throughout Article 11.2(viii) (formerly Article 10.2(vii)) of the Articles is voted in favour of by 156,847,628 shares; and 53,152,372 shares have not been voted. The resolution is accordingly approved.

g. To provide procedures by which General Meetings shall be conducted and subsequently insert a new article in the Articles that read as follows:

“ Art. 12. Procedure.

12.1 Every General Meeting will be presided over by the chairman pro tempore appointed by the General Meeting. The General Meeting will appoint a scrutineer who shall keep the attendance list.

12.2 The board of the General Meeting so constituted shall designate the secretary.

12.3 Irrespective of the agenda, the Board may adjourn any ordinary General Meeting or Extraordinary General Meeting in accordance with the formalities and time limits stipulated for by law.

12.4 Minutes of the General Meetings shall be signed by the members of the board of the meeting. Copies or excerpts of the minutes to be produced in court or elsewhere shall be signed by two (2) directors or by the secretary of the Board or by any assistant secretary.”

The insertion of the new Article is voted in favour of by 156,847,628 shares; and 53,152,372 shares have not been voted. The resolution is accordingly approved.

h. To provide for the payment of dividends or other payments by the Company in cash, shares or other securities to a Depositary and subsequently insert a new section into

Art. 16. (Formerly Article 14). Of the Articles that reads as follows:

“16.4 The Company may make payment of dividends and any other payments in cash, shares or other securities to a Depositary. Said Depositary shall distribute these funds to his depositors according to the amount of securities or other financial instruments recorded in their name. Such payment by the Company to the Depositary will effect full discharge of the Company’s obligations in this regard.”

The insertion of a new section into Article 16 (formerly Article 14) is voted in favour of by 156,847,628 shares; and 53,152,372 shares have not been voted. The resolution is accordingly approved.

i. To remove the Transitional Provision from the Articles.

The removal of the Transitional Provision is voted in favour of by 156,387,628 shares; voted against by 460,000 shares; and 53,152,372 shares have not been voted. The resolution is accordingly approved.

There being no further matter on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written. After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorze novembre,

par devant Maître Joelle BADEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg qui aura la garde des présentes minutes,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de Pacific Drilling S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.658, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1780 du 17 mai 2011 (la Société). Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1427 du 30 juin 2011.

L'Assemblée est présidée par Thierry Lohest, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président). Le Président nomme en tant que Secrétaire de l'Assemblée Sara Lecomte, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg et l'Assemblée élit en tant que Scrutateur de l'Assemblée Siobhan McCarthy, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement dénommés ci-après le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation:

2. modification et reformulation des dispositions suivantes des statuts de la Société (les Statuts):

a. Modification et reformulation de l'Article 6 des Statuts comme suit:

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Les actions peuvent être inscrites sans numéro de série dans les comptes de titres fongibles avec des institutions financières ou d'autres dépositaires professionnels exploitant un système de règlement en relation avec des transactions sur titres, dividendes, intérêts, capitaux échus ou d'autres sommes d'argent de titres arrivées à maturité ou d'autres instruments financiers traités par le système d'un tel dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autre dépositaires étant ci-après dénommés Dépositaires et chacune un Dépositaire). Les actions détenues en dépôt ou sur le compte d'une telle institution financière ou dépositaire professionnel doivent être enregistrées dans un compte ouvert au nom du déposant et peuvent être transférées d'un compte à un autre, que ce compte soit détenu ou non par la même institution financière ou dépositaire. Le Conseil peut toutefois imposer des restrictions de transfert pour des actions qui sont enregistrées, inscrites, cotées, négociées, ou qui ont été placées dans certaines juridictions en conformité avec les exigences qui y sont applicables. Le transfert au registre tenu au siège social de la Société peut être demandé par un actionnaire.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les actions nominatives sont enregistrées dans le ou les registre(s) des Actionnaires comme le propriétaire à part entière de ces actions nominatives. La Société doit être entièrement exonérée de toute responsabilité à l'égard des tiers concernant ces actions nominatives et pourra considérer tout droit, intérêt ou réclamation de ces tiers dans ou sur ces actions nominatives comme étant inexistant, sous réserve, cependant, de tout droit que ce tiers pourrait avoir à demander l'enregistrement ou le changement d'enregistrement des actions nominatives.

6.5. Lorsque les actions sont détenues par des Dépositaires par le biais de comptes de titres fongibles au sein des systèmes de compensation et de règlement, l'exercice des droits de vote à l'égard de ces actions peut être soumis à des règles internes et procédure de ces systèmes de compensation et de règlement.

6.6. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un actionnaire sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'actionnaire à la Société. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournit pas une adresse à laquelle toutes les notifications ou annonces provenant de la Société peuvent être envoyées, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le ou les registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée être le siège social de la Société ou tout autre adresse inscrite par la Société dans le ou les registre(s) des Actionnaires de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par ce détenteur à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'inscrite dans le ou les registre(s) des Actionnaires par une notification écrite envoyée à la Société au registre approprié.

6.7. Un transfert d'actions nominatives qui ne sont pas détenues par le biais de comptes de titres fongibles est effectué par l'entrée dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants autorisés, suite à une notification à ou une acceptation de la Société, conformément à l'Article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter d'autres documents constatant l'accord entre le cédant et le cessionnaire comme preuve d'un transfert d'actions.

6.8. Les droits et obligations attachés à toute action doit être transféré à tout cessionnaire de celle-ci.

6.9. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.10. La Société peut racheter ses propres actions en utilisant une méthode approuvée par le Conseil en conformité avec la loi luxembourgeoise et les règles de toute(s) bourse(s) sur laquelle ou lesquelles les actions de la Société sont listées de temps à autre.»

b. Supprimer la restriction concernant le nombre maximal de membres du Conseil et par conséquent modifier l'Article 7.1(i) des Statuts comme suit:

(i) La Société est gérée par le Conseil, qui est composé d'au moins trois (3) membres (sauf dans les cas prévus à l'Article 8). Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

c. Préciser le fait que la Société sera engagée par la signature de personnes en charge de la gestion journalière et modification subséquente de l'Article 7.4(ii) des Statuts comme suit:

(ii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux de signature ont été délégués, y compris, en tout état de cause, la signature de toute personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée conformément à l'article 7.2(iii).

d. Pourvoir à la rémunération des membres du conseil d'administration et par conséquent insérer un nouvel article dans les Statuts comme suit:

Art. 10. Rémunération des Administrateurs.

10.1 La rémunération du conseil d'administration sera décidée par l'Assemblée Générale.

10.2 La Société, dans les limites admises par la loi luxembourgeoise, devra indemniser tout administrateur ou dirigeant ancien ou actuel, contre tout dommage et/ou indemnité à payer, et de tous coûts, charges et dépenses raisonnablement supportés par lui et liés à la défense ou à une transaction relative à toute action, poursuite ou procédure de nature civile, pénale ou administrative, à laquelle il peut être partie en raison du fait qu'il soit ou ait été un administrateur ou un dirigeant de la Société, si (i) il a agi honnêtement et de bonne foi et, (ii) dans les cas de procédures pénales ou administratives, s'il a des motifs valables de croire que son attitude était conforme à la loi. Sans préjudice de ce qui précède, l'actuel ou l'ancien administrateur ou dirigeant ne sera pas indemniser en cas d'action, poursuite ou procédure intentée en son encontre par la Société ou dans le cas où il serait finalement jugé responsable de négligence grave, manquement volontaire, fraude, malhonnêteté ou tout autre infraction pénale, suite à toute action, poursuite ou procédure. De plus, en cas de règlement, l'actuel ou l'ancien administrateur ou dirigeant aura seulement droit au remboursement en vertu du présent paragraphe que (i) si le Conseil ait déterminé de bonne foi que les actions du défendeur ne constitue pas une violation préméditée et délibérée de la loi et qu'il ait obtenu des conseils juridiques pertinents à cet effet, et (ii) si une notification de l'intention de transiger dans le cadre de cette action, poursuite ou procédure est faite à la Société au moins dix jours ouvrables avant un tel règlement.

e. Préciser les exigences de préavis pour les Assemblées Générales ordinaires et par conséquent insérer un nouveau paragraphe à l'Article 11.2 (ancien Article 10.2) des Statuts comme suit:

(ii) La convocation à toute Assemblée Générale Ordinaire ou Assemblée Générale extraordinaire doit contenir l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion et doit être faite par deux (2) publications de huit (8) jours d'intervalle au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gazette Officielle de Luxembourg) et dans un journal à large diffusion au Luxembourg, la seconde convocation étant publiée huit (8) jours avant la réunion. Dans le cas où les actions de la Société sont cotées sur un marché réglementé à l'étranger, les avis doivent, en outre (sous réserve de la réglementation applicable), soit

(i) être publié une fois un journal à large diffusion du pays de cette cotation au même moment que la première publication au Luxembourg ou (ii) suivre les pratiques de marché de ce pays en matière de publicité de la convocation à une assemblée générale des actionnaires.

f. Insérer le mot «Extraordinaire» avant les mots «Assemblée Générale» dans l'Article 11.2(viii) (anciennement l'Article 10.2(vii)) des Statuts. Le texte de l'Article 11.2(viii) tel que modifié se lira comme suit:

(viii) Une assemblée générale extraordinaire (Assemblée Générale Extraordinaire) ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications au Statuts proposées, y compris le texte de tout modification proposée à l'objet social ou à la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée au moyen d'avis publiés deux fois dans le Mémorial et deux journaux luxembourgeois, à un intervalle d'au moins quinze (15) jours et ce, quinze jours (15) avant la réunion. Ces avis précisent la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. La seconde Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement quel que soit le pourcentage de capital représenté. Lors des deux Assemblée Générales Extraordinaires, les résolutions doivent être adoptées par au moins deux tiers des suffrages exprimés.

g. Fournir des procédures par lesquelles les Assemblées Générales seront conduites et par conséquent insérer un nouvel article aux Statuts qui se lira comme suit:

Art. 12. Procédure.

12.1 Toute Assemblée Générale sera présidée par un président élu pro tempore par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale nommera un scrutateur qui tiendra la liste de présence.

12.2 Le conseil de l'Assemblée Générale ainsi constitué désignera le secrétaire.

12.3 Indépendamment de l'ordre du jour, le Conseil peut ajourner toute Assemblée Générale ordinaire ou Assemblée Générale extraordinaire en conformité avec les formalités et les délais stipulés par la loi.

12.4 Les procès-verbaux des Assemblées Générales doivent être signés par les membres du conseil de la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par deux (2) administrateurs ou par le secrétaire du conseil ou par tout secrétaire adjoint.

h. Prévoir le paiement de dividendes ou autres paiements en espèces, actions ou autres titres par la Société à un Dépositaire et par conséquent insérer une nouvelle section à l'Article 16 (anciennement Article 14) des Statuts qui se lira comme suit:

16.4 La Société peut effectuer le paiement de dividendes ainsi que tous autres paiements en espèces, actions ou autres titres à un Dépositaire. Ledit Dépositaire distribuera ces fonds à ses déposants en fonction de la quantité de titres ou

autres instruments financiers comptabilisés à leur nom. Un tel paiement par la Société au Dépositaire libérera pleinement la Société de ses obligations à cet égard.

i. Supprimer les dispositions transitoires des Statuts.

3. Divers.

II. Le nom des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont représentés dans une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui ont été préalablement communiqués aux actionnaires présents et représentés, ceux-ci déclarant expressément le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les dispositions suivantes des Statuts qui auront la teneur suivante:

a. Modification et reformulation de l'Article 6 des Statuts comme suit:

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Les actions peuvent être inscrites sans numéro de série dans les comptes de titres fongibles avec des institutions financières ou d'autres dépositaires professionnels exploitant un système de règlement en relation avec des transactions sur titres, dividendes, intérêts, capitaux échus ou d'autres sommes d'argent de titres arrivées à maturité ou d'autres instruments financiers traités par le système d'un tel dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autre dépositaires étant ci-après dénommés Dépositaires et chacune un Dépositaire). Les actions détenues en dépôt ou sur le compte d'une telle institution financière ou dépositaire professionnel doivent être enregistrées dans un compte ouvert au nom du déposant et peuvent être transférées d'un compte à un autre, que ce compte soit détenu ou non par la même institution financière ou dépositaire. Le Conseil peut toutefois imposer des restrictions de transfert pour des actions qui sont enregistrées, inscrites, cotées, négociées, ou qui ont été placées dans certaines juridictions en conformité avec les exigences qui y sont applicables. Le transfert au registre tenu au siège social de la Société peut être demandé par un actionnaire.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les actions nominatives sont enregistrées dans le ou les registre(s) des Actionnaires comme le propriétaire à part entière de ces actions nominatives. La Société doit être entièrement exonérée de toute responsabilité à l'égard des tiers concernant ces actions nominatives et pourra considérer tout droit, intérêt ou réclamation de ces tiers dans ou sur ces actions nominatives comme étant inexistant, sous réserve, cependant, de tout droit que ce tiers pourrait avoir à demander l'enregistrement ou le changement d'enregistrement des actions nominatives.

6.5. Lorsque les actions sont détenues par des Dépositaires par le biais de comptes de titres fongibles au sein des systèmes de compensation et de règlement, l'exercice des droits de vote à l'égard de ces actions peut être soumis à des règles internes et procédure de ces systèmes de compensation et de règlement.

6.6. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un actionnaire sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'actionnaire à la Société. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournit pas une adresse à laquelle toutes les notifications ou annonces provenant de la Société peuvent être envoyées, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le ou les registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée être le siège social de la Société ou tout autre adresse inscrite par la Société dans le ou les registre(s) des Actionnaires de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par ce détenteur à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'inscrite dans le ou les registre(s) des Actionnaires par une notification écrite envoyée à la Société au registre approprié.

6.7. Un transfert d'actions nominatives qui ne sont pas détenues par le biais de comptes de titres fongibles est effectué par l'entrée dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants autorisés, suite à une notification à ou une acceptation de la Société, conformément à l'Article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter d'autres documents constatant l'accord entre le cédant et le cessionnaire comme preuve d'un transfert d'actions.

6.8. Les droits et obligations attachés à toute action doit être transféré à tout cessionnaire de celle-ci.

6.9. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.10. La Société peut racheter ses propres actions en utilisant une méthode approuvée par le Conseil en conformité avec la loi luxembourgeoise et les règles de toute(s) bourse(s) sur laquelle ou lesquelles les actions de la Société sont listées de temps à autre.

La modification et la reformulation de l'article 6 a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.387.628 parts;

Contre: 460.000 parts,

Abstention: 53.152.372 parts.

La résolution est donc approuvée.

b. Supprimer la restriction concernant le nombre maximal de membres du Conseil et par conséquent modifier l'Article 7.1(i) des Statuts comme suit:

(i) La Société est gérée par le Conseil, qui est composé d'au moins trois (3) membres (sauf dans les cas prévus à l'Article 8). Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

L'amendement de l'article 7.1 (i) a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.847.628 parts,

Abstention: 53.152.372 parts

La résolution est donc approuvée.

c. Préciser le fait que la Société sera engagée par la signature de personnes en charge de la gestion journalière et modification subséquente de l'Article 7.4(ii) des Statuts comme suit:

(ii) La Société est également engagée envers les tiers par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux de signature ont été délégués, y compris, en tout état de cause, la signature de toute personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée conformément à l'article 7.2(iii).

L'amendement de l'article 7.4 (ii) a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.847.628 parts,

Abstention: 53.152.372 parts

La résolution est donc approuvée.

d. Pourvoir à la rémunération des membres du conseil d'administration et par conséquent insérer un nouvel article dans les Statuts comme suit:

Art. 10. Rémunération des Administrateurs.

10.3 La rémunération du conseil d'administration sera décidée par l'Assemblée Générale.

10.4 La Société, dans les limites admises par la loi luxembourgeoise, devra indemniser tout administrateur ou dirigeant ancien ou actuel, contre tout dommage et/ou indemnité à payer, et de tous coûts, charges et dépenses raisonnablement supportés par lui et liés à la défense ou à une transaction relative à toute action, poursuite ou procédure de nature civile, pénale ou administrative, à laquelle il peut être partie en raison du fait qu'il soit ou ait été un administrateur ou un dirigeant de la Société, si (i) il a agi honnêtement et de bonne foi et, (ii) dans les cas de procédures pénales ou administratives, s'il a des motifs valables de croire que son attitude était conforme à la loi. Sans préjudice de ce qui précède, l'actuel ou l'ancien administrateur ou dirigeant ne sera pas indemniser en cas d'action, poursuite ou procédure intentée en son encontre par la Société ou dans le cas où il serait finalement jugé responsable de négligence grave, manquement volontaire, fraude, malhonnêteté ou tout autre infraction pénale, suite à toute action, poursuite ou procédure.

De plus, en cas de règlement, l'actuel ou l'ancien administrateur ou dirigeant aura seulement droit au remboursement en vertu du présent paragraphe que (i) si le Conseil ait déterminé de bonne foi que les actions du défendeur ne constitue pas une violation préméditée et délibérée de la loi et qu'il ait obtenu des conseils juridiques pertinents à cet effet, et (ii) si une notification de l'intention de transiger dans le cadre de cette action, poursuite ou procédure est faite à la Société au moins dix jours ouvrables avant un tel règlement.

L'insertion du nouvel article a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.847.628 parts,

Abstention: 53.152.372 parts

La résolution est donc approuvée.

e. Préciser les exigences de préavis pour les Assemblées Générales ordinaires et par conséquent insérer un nouveau paragraphe à l'Article 11.2 (ancien Article 10.2) des Statuts comme suit:

(iii) La convocation à toute Assemblée Générale Ordinaire ou Assemblée Générale extraordinaire doit contenir l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion et doit être faite par deux (2) publications de huit (8) jours d'intervalle au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gazette Officielle de Luxembourg) et dans un journal à large diffusion au Luxembourg, la seconde convocation étant publiée huit (8) jours avant la réunion. Dans le cas où les actions de la Société sont cotées sur un marché réglementé à l'étranger, les avis doivent, en outre (sous réserve de la réglementation applicable), soit (i) être publié une fois un journal à large diffusion du pays de cette cotation au même moment que la première

publication au Luxembourg ou (ii) suivre les pratiques de marché de ce pays en matière de publicité de la convocation à une assemblée générale des actionnaires.

L'insertion du nouveau paragraphe à l'Article 11.2 (ancien article 10.2) a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.387.628 parts;

Contre: 460.000 parts,

Abstention 53.152.372 parts.

La résolution est donc approuvée.

f. Insérer le mot «Extraordinaire» avant les mots «Assemblée Générale» dans l'Article 11.2(viii) (anciennement l'Article 10.2(vii)) des Statuts. Le texte de l'Article 11.2(viii) tel que modifié se lira comme suit:

(ix) Une assemblée générale extraordinaire (Assemblée Générale Extraordinaire) ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications au Statuts proposées, y compris le texte de tout modification proposée à l'objet social ou à la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée au moyen d'avis publiés deux fois dans le Mémorial et deux journaux luxembourgeois, à un intervalle d'au moins quinze (15) jours et ce, quinze jours (15) avant la réunion. Ces avis précisent la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. La seconde Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement quel que soit le pourcentage de capital représenté. Lors des deux Assemblée Générales Extraordinaires, les résolutions doivent être adoptées par au moins deux tiers des suffrages exprimés.

L'insertion du mot «Extraordinaire» avant les mots "Assemblée Générale" dans l'Article 11.2 (viii) (anciennement l'Article 10.2 (vii)) a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.847.628 parts,

Abstention: 53.152.372 parts

La résolution est donc approuvée.

g. Fournir des procédures par lesquelles les Assemblées Générales seront conduites et par conséquent insérer un nouvel article aux Statuts qui se lira comme suit:

Art. 12. Procédure.

12.5 Toute Assemblée Générale sera présidée par un président élu pro tempore par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale nommera un scrutateur qui tiendra la liste de présence.

12.6 Le conseil de l'Assemblée Générale ainsi constitué désignera le secrétaire.

12.7 Indépendamment de l'ordre du jour, le Conseil peut ajourner toute Assemblée Générale ordinaire ou Assemblée Générale extraordinaire en conformité avec les formalités et les délais stipulés par la loi.

12.8 Les procès-verbaux des Assemblées Générales doivent être signés par les membres du conseil de la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par deux (2) administrateurs ou par le secrétaire du conseil ou par tout secrétaire adjoint.

L'insertion du nouvel article a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.847.628 parts,

Abstention: 53.152.372 parts

La résolution est donc approuvée.

h. Prévoir le paiement de dividendes ou autres paiements en espèces, actions ou autres titres par la Société à un Dépositaire et par conséquent insérer une nouvelle section à l'Article 16 (anciennement Article 14) des Statuts qui se lira comme suit:

16.5 La Société peut effectuer le paiement de dividendes ainsi que tous autres paiements en espèces, actions ou autres titres à un Dépositaire. Ledit Dépositaire distribuera ces fonds à ses déposants en fonction de la quantité de titres ou autres instruments financiers comptabilisés à leur nom. Un tel paiement par la Société au Dépositaire libérera pleinement la Société de ses obligations à cet égard.

L'insertion d'une nouvelle section dans l'article 16 (anciennement article 14) a recueilli les votes suivants:

Pour: 156.847.628 parts,

Abstention: 53.152.372 parts

La résolution est donc approuvée.

i. Supprimer les dispositions transitoires des Statuts.

La suppression de la disposition transitoire a recueilli les votes suivants;

Pour: 156.387.628 parts;

Contre: 460.000 parts,

Abstention: 53.152.372 parts.

La résolution est donc approuvée.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

153163

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR mille trois cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original

Signé: T. LOHEST, S. LECOMTE, S. MCCARTHY, J. BADEN

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50612. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159218/590.

(110185524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Sun One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.460.

Extrait des résolutions circulaires prises en date du 17 novembre 2011

Est nommé délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal HENNUY, administrateur de société, né le 27 juillet 1970 à Ettelbrück, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160665/14.

(110187059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Sun Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.453.

Extrait des résolutions circulaires prises en date du 17 novembre 2011

Est nommé délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal HENNUY, administrateur de société, né le 27 juillet 1970 à Ettelbrück, Grand Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160666/14.

(110187079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

The Dream Merchant Company Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.900.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société The Dream Merchant Company Creation and Management Services Limited Liability Company (Kft.), le 30 octobre 2011:

Il a été décidé de prononcer la fermeture de la Succursale en date du 30 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160668/12.

(110186740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Teamsystem Azzurra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160667/10.

(110186377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011160673/13.

(110186889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

TransAlzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 116.010.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mario Costa.

Référence de publication: 2011160675/10.

(110186467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Persepolis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.263.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 novembre 2011

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK. L'Actionnaire Unique désigne à partir du 23 novembre 2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Sixième résolution:

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING. L'Actionnaire Unique désigne à partir du 23 novembre 2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERSEPOLIS INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011161877/21.

(110188506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

TransAlzette S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 116.010.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Costa Rodrigues.

Référence de publication: 2011160676/10.

(110186468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.132.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société (i) a accepté la démission de M. Johan Dooms en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 mars 2011 et (ii) a décidé la nomination de M. David Douzenel né le 4 octobre 1969 à Béthune (France) ayant son adresse professionnelle au 400117 Cluj-Napoca, Calea Dorobantilor Nr. 18-20, Roumanie, en tant que gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 31 mars 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé désormais de:

- Mme. Tine Kehler-Hvid, gérant de catégorie A;

- M. David Douzenel, gérant de catégorie A; et

- Mme. Ailbhe Jennings, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162807/21.

(110188107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Tarra Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.776.

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TARRA SERVICES S.A.", ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 122.776, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 188 du 15 février 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2000 du 18 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ekkehart KESSEL, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Constatation de la libération intégrale du capital social de la société.
- 2.- Acceptation de la démission de Monsieur Armand Van Dorpe de son mandat d'administrateur et décharge.
- 3.- Nomination d'un nouvel administrateur.
- 4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après que Monsieur Ekkehart KESSEL, agissant en sa qualité d'administrateur de la société, ait déposé sur la table du bureau de la présente assemblée un extrait de compte émis par la Banque DEXIA, ladite assemblée générale, sur le vu de cet extrait de compte, constate qu'un montant de VINGT QUATRE MILLE EUROS (24.000.- EUR) a été versé par les actionnaires de la société sur le compte capital de la société TARRA SERVICES S.A. aux fins de libération intégrale du capital.

Il en résulte donc que le capital social d'un montant de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) initialement libéré lors de la constitution de la société à concurrence de vingt cinq pour cent (25%) à savoir HUIT MILLE EUROS (8.000.- EUR) est actuellement libéré intégralement à concurrence de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR).

L'assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'Administration d'effectuer les écritures qui en découlent dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Armand Michael VAN DORPE, licencié en sciences économiques, né à Herzele (Belgique) le 4 juillet 1950, demeurant à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, de sa qualité d'administrateur de la société et décide de lui donner décharge totale et définitive pour l'exercice de son mandat jusque ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société:

Monsieur Pierre-Yves KESSEL, employé, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique) le 11 juillet 1971, demeurant à B-4020 Liège, 6 rue, des Vennes.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, E. KESSEL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50130. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160679/69.

(110186339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Team H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4B, Banzelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.717.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23. November 2011.

Paul DECKER
Der Notar

Référence de publication: 2011160680/12.

(110186381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Telba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 22 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011160683/10.

(110186313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Uxmal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.263.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 janvier 2011

Résolutions:

La société H.R.T. Services S.A., RCS Luxembourg B 150 649, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée, avec effet immédiat, nouveau liquidateur en remplacement de la société Audit & Compliance démissionnaire.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme
Pour UXMAL S.A.
En liquidation
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011160692/17.

(110186616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Champrosay Holding S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 112.808.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161548/20.

(110188397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Telba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 22 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011160684/10.

(110186314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Terentus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160685/10.

(110186804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 28 novembre 2011 d'accepté la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Madame Lori Shafner, née le 17 aout 1965 à Framingham, Etats Unis d'Amérique, résidant au 8260-2261 MS, Eastern Point Road, Groton, CT, 06340 Etats Unis d'Amérique.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Andre Petrunoff
- Monsieur Jean-Pol Leblon; et
- Monsieur Christophe Plantegenet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011161879/20.

(110188421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Resto - DPS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 96.104.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161896/10.

(110188101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.
